

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19

par Zechuan Deng, René Morissette et Derek Messacar

Date de diffusion : le 28 mai 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19

par Zechuan Deng, René Morissette et Derek Messacar

Les mesures d'éloignement physique prises pour freiner la propagation de la COVID-19 font en sorte que de nombreux Canadiens travaillent à domicile, bon nombre d'entre eux pour la première fois¹. Cette transition soudaine de la manière dont l'économie fonctionne soulève des questions à propos du nombre d'emplois qui peuvent raisonnablement être effectués à distance. Bien que le travail à domicile soit une réponse temporaire à la pandémie pour de nombreuses personnes, pour d'autres, cette transition pourrait servir d'élément déclencheur pour une nouvelle façon de travailler pour des années à venir.

Pour permettre de mieux comprendre cette question importante, **le présent article fournit une estimation du nombre d'emplois au Canada qui peuvent vraisemblablement être effectués à domicile** dans des circonstances normales, soit la « capacité de télétravail » de l'économie. Cette estimation est ensuite comparée avec l'activité réelle de télétravail déclarée au début de la pandémie². Enfin, les types d'emplois qui peuvent être effectués à domicile sont présentés, ainsi que l'endroit où ils se trouvent et les travailleurs qui les occupent.

Dans l'ensemble, environ **4** travailleurs canadiens **sur 10** (38,9 %) occupent un emploi qui peut vraisemblablement être exercé à domicile (graphique 1)³, et selon les données de la Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes de Statistique Canada, recueillies en mars 2020, un pourcentage comparable de travailleurs (39,1 %) faisaient du télétravail au cours de la dernière semaine complète de mars (Statistique Canada, 2020). Pris ensemble, ces résultats semblent indiquer que le marché du travail canadien a répondu très rapidement à la situation liée à la pandémie en augmentant le télétravail jusqu'à sa capacité maximale.

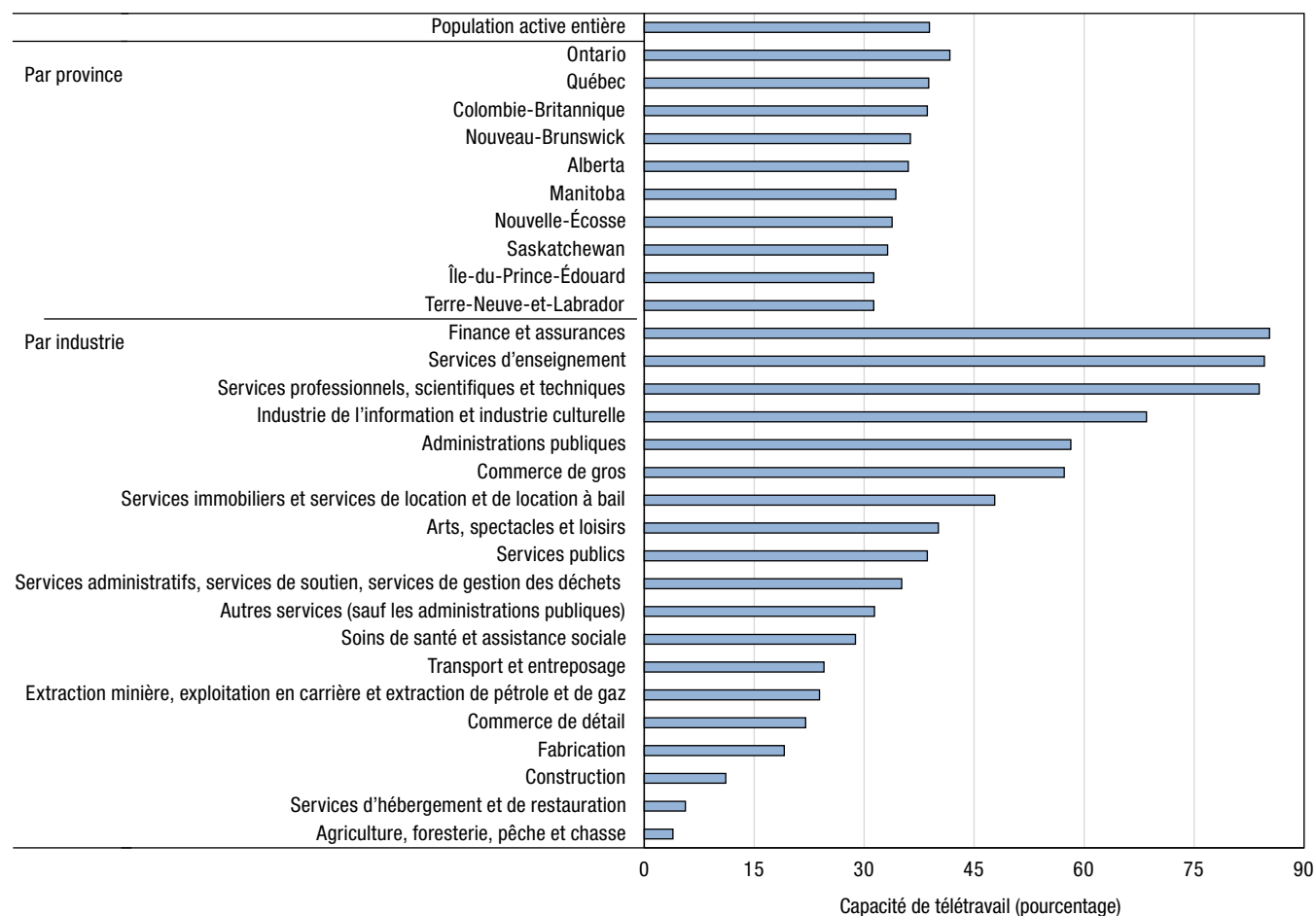
La capacité de télétravail varie grandement d'une industrie à l'autre (graphique 1). La plupart des emplois dans les secteurs de la finance et des assurances (85 %), des services d'enseignement (85 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (84 %) peuvent être exercés à domicile, alors que les emplois dans les secteurs des services d'hébergement et de restauration (6 %) et de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (4 %) n'ont pratiquement aucune capacité de télétravail⁴.

La capacité de télétravail varie aussi d'une province à l'autre (graphique 1). Cette constatation est importante, car les mesures prises pour rouvrir l'économie sont propres à chaque province. Trois des six provinces ayant une faible capacité de télétravail ont des parts relativement élevées de travailleurs dans les industries de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz (c.-à-d. l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador). Par ailleurs, l'impossibilité d'effectuer du travail à domicile dans l'industrie de l'agriculture pourrait contribuer à la faible capacité de télétravail dans les Prairies et peut-être aussi à l'Île-du-Prince-Édouard.

1. Les expressions « télétravail » et « travail à domicile » sont interchangeable dans le présent article, même si le télétravail comprend aussi le fait de travailler à distance à d'autres emplacements en l'absence de règles de confinement obligatoire.
2. L'approche utilisée suit l'analyse de Dingel et Neiman (2020) et évalue le contenu des tâches des professions. Plus précisément, une profession ne peut être exercée à domicile si elle répond au moins à un de plusieurs critères, comme la nécessité d'offrir un service au public ou de travailler directement avec le public; de travailler à l'extérieur; de faire fonctionner ou de réparer des machines et équipements; d'inspecter de l'équipement, des structures ou du matériel; de porter de l'équipement de protection ou de sécurité courant ou spécialisé; de manipuler ou de déplacer des objets ou d'accomplir des activités physiques générales. Sinon, la profession peut être exercée à domicile. L'analyse s'appuie sur les vagues de mars et septembre 2019 de l'Enquête sur la population active pour les travailleurs (employés et travailleurs autonomes) âgés de 15 ans et plus de Statistique Canada.
3. À titre de comparaison, Dingel et Neiman (2020) évaluent qu'environ 37 % des emplois peuvent être exercés à domicile aux États-Unis.
4. L'approche utilisée dans l'étude suppose que tous les emplois en enseignement peuvent être exercés à domicile. Si l'on suppose que les emplois en enseignement dans les **écoles primaires et secondaires ne peuvent pas** être exercés à domicile, l'estimation de la capacité de télétravail dans les services d'enseignement diminue, passant de 85 % à 49 %. Cependant, cette supposition a un faible effet dans son ensemble, la capacité de télétravail agrégée passant de 38,9 % à 36,3 %.



Graphique 1
Capacité de télétravail en 2019, par province ou industrie



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2019 et O*Net.

Les travailleurs qui sont financièrement vulnérables semblent présenter les plus faibles capacités de télétravail, y compris ceux qui sont âgés de moins de 25 ans (21 %) et qui possèdent un diplôme d'études secondaires (25 %) ou qui sont sans diplôme d'études secondaires (13 %) (tableau 1). Comme ces caractéristiques sont souvent liées aux travailleurs à faible revenu payés au salaire minimum, la pandémie pourrait réduire les heures de travail davantage chez ces derniers que chez les autres travailleurs⁵.

5. La corrélation entre la capacité de télétravail et le niveau de scolarité reflète le fait que les travailleurs moins scolarisés et les travailleurs hautement scolarisés choisissent des professions qui diffèrent quant à la faisabilité du télétravail, et non pas l'impact direct de la scolarité sur la capacité de télétravail.



Tableau 1
Capacité de télétravail en 2019, selon certaines caractéristiques

	Les deux sexes	Femmes	Hommes
	capacité de télétravail (pourcentage)		
Population active entière	38,9	46,4	32,1
Groupe d'âge			
Moins de 25 ans	20,5	23,5	17,5
25 à 34 ans	40,7	48,4	33,5
35 à 44 ans	44,2	52,7	36,4
45 à 54 ans	42,9	50,5	35,8
55 à 64 ans	38,5	48,5	29,8
65 ans et plus	39,6	46,3	35,2
Éducation			
Sans diplôme d'études secondaires	12,7	16,8	10,3
Diplôme d'études secondaires	25,0	34,5	18,0
Études postsecondaires partielles	28,1	34,3	22,2
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	19,5	34,7	12,8
Diplôme d'études collégiales	39,7	46,5	31,6
Attestation universitaire inférieure au baccalauréat	47,0	51,3	41,7
Baccalauréat ou diplôme supérieur	60,0	60,7	59,2

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2019 et O*Net.

Conclusion

Environ 4 travailleurs canadiens sur 10 occupent un emploi qui pourrait vraisemblablement être exercé à la maison. Par contre, le pourcentage d'employés qui travaillent habituellement **quelques** heures prévues à domicile a très peu varié de 2000 à 2018 : il est passé de 10 % en 2000 à 11 % en 2008 (Turcotte, 2010), puis s'est élevé à environ 13 % en 2018 (Statistique Canada, 2018). Ces résultats laissent supposer qu'il y avait une capacité non utilisée dans l'économie pour le télétravail avant le début de la pandémie.

Il importe de mentionner que les chiffres présentés dans cette étude ne rendent pas compte pleinement de la mesure dans laquelle les travailleurs peuvent participer à l'économie durant la pandémie. Plusieurs travailleurs qui doivent travailler à l'extérieur de leur domicile, soit fournissent des services essentiels, soit détiennent des emplois qui peuvent aller de l'avant avec des mesures appropriées de distanciation physique.

Une question intéressante est la mesure dans laquelle le régime de télétravail persistera en tant que nouvelle norme dans certains secteurs lorsque l'économie sera pleinement ouverte. Une hausse du télétravail est susceptible d'avoir d'importantes répercussions sociales et économiques, y compris une réduction de la congestion routière et de la pollution atmosphérique et peut-être des hausses de l'apprentissage en ligne dans les collèges et les universités. La question de savoir si la croissance du télétravail améliorera la santé mentale des travailleurs, leur conciliation travail-vie personnelle et leur productivité reste à déterminer.

Références

Dingel, J.I., et B. Neiman. 2020. *How many jobs can be done at home?* NBER Working Paper, n° 26948. Cambridge : National Bureau of Economic Research.

Statistique Canada. 2018. Enquête sociale générale de 2016. Ottawa : Statistique Canada.

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



Statistique Canada. 2020. Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 1 : Répercussions de la COVID-19 sur la sécurité d'emploi et les finances personnelles, 2020. *Le Quotidien*. Produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Turcotte, M. 2010. « Le travail à domicile : une mise à jour. » *Tendances sociales canadiennes*. Produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

